

MAC CQP-APS

Maintien et Actualisation des Compétences

de

Certification de Qualification Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité

✓ **Objectif :**

- Maintenir les connaissances et compétences requises pour l'exercice de la profession d'agent de sécurité

✓ **Public concerné :**

- Agent de sécurité titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité, (formation intervenant dans un délai de 24 mois avant l'échéance de validité de celle-ci)

✓ **Pré requis :**

- Être détenteur carte professionnelle d' Agent de sécurité de moins de 24 mois

✓ **Durée du stage :**

- 31 heures

✓ **Nombre de participants :**

- 12 personnes maximum

✓ **Programme du stage :**

- Connaître les évolutions du livre VI du code de la sécurité intérieure et ses décrets d'application

Revoir :

- Les dispositions utiles du code pénal
- Les Application de l'article 73 du code de procédure pénale et le respect et la maîtrise des conditions d'interpellation de l'article 73
- Les garanties liées au respect des libertés publiques
- Les règles du Respect la déontologie professionnelle
- Les principes de l'accueil et du contrôle des accès
- Le fonctionnement d'un poste de contrôle de sécurité
- Comment prépare une mission

- Les Rondes de surveillance et système de télésurveillance et de vidéosurveillance
- Les techniques d'information et de communication
- Les éléments d'un appel téléphonique suspect
- La nécessité de sa présentation et de son comportement
- Comment rédiger et transmettre les différents types de consignes
- Comment réaliser une remontée d'informations
- Comment analyser les comportements conflictuels
- Comment résoudre un conflit et en gérer les conséquences
- La Gestion de l'événementiel
- L'Inspection visuel et palpation de sécurité
- La Prévention des risques terroristes
- Les risques majeurs
- Les risques électriques
- Les risques incendie
- La Protection du travailleur isolé
- Les alarmes
- L'Application du Guide National de Référence de l'AFPS ou PSC1 et de l'arrêté du 29 juin 2001 ou programmes SST de l'INRS

✓ **Méthodes et moyens pédagogiques**

Le formateur est dans une démarche déductive : la théorie est exposée, puis mise en pratique
 Pour ce faire 3 méthodes pédagogiques sont mises en œuvre :

- Active
- Intérogative
- Desmonstrative

Les moyens mis à sa disposition sont :

- PC de sécurité,
- Matériel de détection intrusion,
- Matériel incendie,
- Matériel de secourisme,
- Vidéo projection

✓ **Tarif** : Sur devis

✓ **Modalités & délais d'accès**

- Pour vos demandes de formation, contactez-nous par téléphone au **0806 231 018** ou par courriel ; **formation@sas-cpfi.fr**
- L'accès à la formation peut être initié par l'employeur, ou en individuel
- Notre organisme de formation s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures.
- Nous envisagerons la date de formation la plus appropriée en fonction de vos besoins, préférences et contraintes.
- Si la formation nécessite des prérequis, nous nous assurerons également que vous les remplissiez soit par des tests, soit par un audit téléphonique.
- Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur ou selon notre planning inter-entreprises, le délai pour la mise en place de la formation est habituellement d'un mois (en moyenne).

✓ **Accès aux personnes en situation de handicap** : nous consulter

**Un livret de formation et une attestation de stage
valable 24 mois sont remis aux participants**



La certification qualité a été délivrée au titre de l'action suivante :
ACTIONS DE FORMATIONS

Version : 11/2021

SAS-CPFI Capital 20000€ RCS 815 178 165
Agrément formation 89 01 DIRECCTE 26890045289
Tel : **0806 231 018 (numéro vert)**